

**Si les 10 à 20 mm souvent enregistrés ces derniers jours selon les secteurs, ont permis de maintenir quelques colza en souffrance, la sécheresse reste d'actualité. Coté températures la tendance reste la même depuis le mois de juin : des températures diurnes anormalement élevées et des températures nocturnes anormalement basses globalement.**

## **COLZA**

### **Toujours hétérogène**

Les beaux colzas semés tôt sont désormais à 6 feuilles et sur une bonne trajectoire avec un risque de parasitisme limité. Les petites pluies vont bien aider les colzas moins avancés mais le sec et les amplitudes thermiques importantes ne sont pas très favorables à un développement rapide.

### **Peu de parasitisme**

Les parcelles à 6 feuilles sont désormais l'abri du risque limaces, altises adultes et pucerons. Dans les parcelles moins avancées, les limaces sont théoriquement un risque jusqu'au stade 3 feuilles surtout mais le retour rapide à un temps sec ne leur laissera pas beaucoup d'occasions de s'activer. La pression altise semble également assez modérée. Le principal ravageur à surveiller sera donc le puceron qui reste en dessous des seuils de nuisibilité comme l'indiquent les observateurs du BSV, mais à suivre. Eviter tout traitement préventif non justifié qui favorise le développement des souches résistantes, et détruit les auxiliaires qui régulent naturellement et réellement les populations de pucerons.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 25 septembre 2018 (BSV G.C. N°31), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, B.Schmitt, A.Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**